

## AVIS PUBLIC

Par la présente, vous êtes informés par le soussigné que les membres du conseil municipal sont convoqués à une séance extraordinaire, qui se tiendra le mardi 28 février à 16:00, au lieu habituel des séances du conseil, soit le 221, rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka, sous la présidence de Jean-François Gendron, maire

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MARDI 28 FÉVRIER À 16:00

#### Ordre du jour

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Période de questions du public
- 4 Adoption du procès-verbal
- 5 Finances et administration
- 5.1 Adoption du règlement 423-2022 règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux
- 5.2 Octroi d'un contrat pour les services professionnels en architecture
- 6 Urbanisme et environnement
- 6.1 Demande de dérogation mineure 527 rue Hébert
- 6.2 Demande de dérogation mineure 14 rue des Colibris
- 7 Loisirs, culture et vie communautaire
- 8 Travaux publics
- 9 Sécurité publique
- 10 Fermeture de la séance

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 23 février 2022

\_\_\_\_\_  
Éric Beaulieu  
Directeur général et greffier-trésorier

\*\*\*\*\*

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Éric Beaulieu**, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le **9 février 2022**, l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal  
Bibliothèque Maxime-Raymond  
et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.  
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce **23 février 2022**.

\_\_\_\_\_  
Éric Beaulieu  
Directeur général et greffier-trésorier